

# La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LE PETIT TUNISIEN

**ABONNEMENTS :** Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues en France et à l'Etranger dans toutes les grandes agences et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

**INSERTIONS :** première page : 5 fr. la ligne ; Echos, 2 fr.; Chronique locale : 1 fr. 50 ; Faits divers, 1 fr.; Reclames en troisième page : 0 fr. 80 ; quatrième page, 0 fr. 40. Payables d'avance.

RÉDACTION &amp; ADMINISTRATION : Rues d'Italie et Hannon, Tunis

Secrétaire de la Rédaction : GANOUNA

## LES FUMISTES DE LA FINANCE

### JETTATURA !...

#### La main malheureuse de Donegani et de Mougeot

Faudra-t-il bientôt croire à la main malheureuse de certains hommes sur les affaires qu'ils entreprennent ?

Sans être le moins du monde des mystiques ou des occultistes, nous sommes bien obligés de convenir qu'il est de par le monde des individus qui portent malheur à ce qu'ils touchent, malgré leur entêtement et leur galbe, tout comme ces épaules d'albâtre qui font perdre, par un maléfice inconnu, leur orient aux plus belles perles.

M. Mougeot et son alter ego M. Donegani, semblent appartenir à cette catégorie de personnages affligés de la jettatura financière par dame nature. En le voulant sans le vouloir, tout en ne le voulant pas, ils jouent de malchance dans toutes les entreprises où ils trempent les bras jusqu'aux biceps.

Et comme ils se sont spécialisés dans les affaires de mines, celles qui paraissent avoir la plus belle mine, perdent leur attrayant aspect, dès que M. Mougeot et M. Donegani font mine de s'en occuper.

Prenons-en quelques unes, trois pour commencer, et voyons comment en vil métal l'or pur est vite changé entre leurs mains prédestinées au Grand Œuvre à l'envers : la pierre philosophale de ces deux alchimistes est d'effet tout à fait opposé à celui qu'on recherchait au Moyen Age.

Ainsi, tenez, il y avait là bas, dans les parages d'Aïn-Taya, un beau gisement d'antimoine, dûment prospecté et prometteur du plus coquet rapport. Vite, notre duo jette le grappin dessus, et constitue aussitôt une société anonyme au capital de deux ou trois cent mille francs.

Vint la période d'exploitation : par un sortilège véritablement incompréhensible, on recherche vainement un minéral dont s'annonçait pléthore, et l'on ne trouve, chose désolante, pas plus d'antimoine que sur la main. Et la Société d'Aïn-Taya dut vivement se liquider.

Enfin Nebeur vint et une savante réclame affirma que cette minière ferait aisément la nique aux plus florissants Ouzenz et aux plus prolifiques Bou-Khadra. Les rapports enthousiastes s'amoncelaient, les plus magnifiques analyses s'accumulaient. Qui veut du fer, ce tonique par excellence : il y en a à Nebeur. Mougeot et Donegani passèrent encore par là. Société anonyme, apports fabuleux, actions enlevées et intelligemment réparties entre les amis des fondateurs : celles qui restèrent furent vivement bazardees moyennant une légère prime de... trois cent cinquante francs dit-on.

Puis ce furent les démarches pressantes, la main quasiment forcée aux administrations, la nécessité de vérifier sans trop approfondir les assertions des fon-

dateurs. Mougeot et Donegani voulaient leur ligne de chemin de fer. Ils l'eurent, cela coûtait la bagatelle de vingt millions. Bast ! les emprunts sont là pour un coup !

Sitôt les dernières traverses posées, les dernières locomotives acquises, on tenta de placer le fer de Nebeur. Malédiction ! Mougeot et Donegani n'ont pas impunément passé par là : par un abracadabrante effet de leur indéfinissable jettatura, le fer de Nebeur se trouve être invendable ! Le fer de Nebeur est empoisonné ! Le fer de Nebeur a les coliques de plomb ! Et le plomb est bon à donner du mal aux hauts fourneaux ! Ils en éclatèrent comme une bombe, ces braves géants !

Résultat : fer inutilisable, voie ferrée qui se rouillera faute de trafic, dans l'expectative du problème apporté des minerais du Bou-Khadra.

Autre résultat : les actions émises initialement à 200 francs, auraient atteint, à l'apogée de la publicité menée autour d'elles, des cours inespérés de 600 et 650 francs, cours forcés, affirmons-nous. Une grande baisse serait survenue depuis l'aveu de la défaite. Elles finissent par ne plus valoir chipette, à peine le prix du papier.

Un journal spécial de Tunis, qui prend la défense des lanceurs de Nebeur, prétend que ces papiers de vignettes ne seraient pas sortis de l'entourage immédiat de MM les jeteurs de sorts. Nous les plaignons forts, les bas de laine et les coffres-forts de ces entourages immédiats, ah ! que nous les plaignons !

Reste, pour la bonne bouche, l'affaire de Kalaâ-Djerda, celle où les deux compères ont apporté le meilleur d'eux-mêmes, le summum de leurs efforts. Ah ! certes, celle-là a l'air de se porter à merveille.

Mais n'allez pas vous fier aux apparences. Déjà atteinte d'accès d'anémie passés presque inaperçus, Kalaâ-Djerda a été obligée de recourir à des adjuvants, de prendre des réconfortants, en l'espèce du Meheri-Zebeus spécialité selon le code qui soutiendra ses forces chancelantes. Bien pis, l'on oublie trop facilement que la mougeotite aiguë, compliquée de donéganite chronique dont Kalaâ-Djerda est atteinte, va conduire cette malheureuse devant dame Justice, établie médecin à Alger, et que là, elle court le risque périlleux d'être définitivement condamnée en dernier ressort.

Et c'aura été une affaire de plus à pâtir de la guigne attachée au politicien français et au boursier italien, aux mains si malheureuses.

De profundis clamavit Domine!

JEAN-SANS-PEUR.

P. S. — Nous devons ajouter, pour répliquer à ceux de nos confrères locaux qui voudraient verser un pleur sur ces pauvres victimes de Mougeot et tutti quanti, que tout le papier émis pour eux ne servira pas à faire des cornets pour le marchand de marrons du coin, mais que, transformé en beaux billets bleus, il a arrondi d'autant le magot personnel de ces lanceurs malchanceux... pour les autres.

J. S. P.

## NOTE DU JOUR

### Une Grande Semaine DE COURSES

Quelque sympathie personnelle que nous puissions avoir pour M. le baron Fleury, conseiller municipal.... parisien de la ville de Tunis, et pour ses dévoués collaborateurs de la Société hippique, nous ne pouvons nous empêcher de faire une constatation certaine.

Si pénible que ce soit, en effet, il n'en est pas moins vrai que les courses de Tunis ne sont plus courues. Le critérium de leur succès est, à n'en pas douter, le produit du transport des voyageurs par le chemin de fer. Or, la statistique du Bône-Guelma pour la dernière journée de courses, accuse à peine la misérable somme de deux cent trente francs.

C'est vraiment peu, car au prix moyen des places, cela fait à peine trois cents personnes. La Société des Courses n'a guère lieu de se louer de ce manque d'empressement de la part du public. Mais elle devrait ne s'en prendre qu'à elle-même de ces quarts-de-succès, coutumiers, paraît-il, sauf pour les deux ou trois journées de Pâques.

Quels sont les mobiles de cette défection systématique ? C'est tout simplement le nombre trop grand et la trop fréquente périodicité de ces petites solennités sportives.

Du moment qu'elle bénéficie de subventions de l'Etat et de la Municipalité (la Conférence ne vient-elle pas de lui confirmer son crédit annuel de 13.000 francs ?), il nous semble que la Société des Courses devrait renoncer aux errements passés et remplacer la quantité par la qualité.

Nous nous expliquons : M. le baron Fleury, qui est un homme de bon sens, un homme dont le bon sens s'affine lors de ses longs séjours dans Paris et les grandes villes d'eaux de France, M. le baron Fleury, disons-nous, a dû remarquer que les stations d'estivage ou d'hivernage se contentent de grandes semaines sportives.

Pourquoi n'en serait-il pas de même à Tunis, au moment de la plus grande affluence des hivernés, c'est-à-dire au cours de cette époque de transition qui va du 1<sup>er</sup> mars à fin avril.

En réduisant le nombre des courses et en les centralisant sur une même portion de l'année, on établirait mécaniquement une sélection entre les concurrents qui

viendraient à Tunis plus nombreux et plus sérieux, attirés qu'ils seront par l'avantage de nombreux prix, fort élevés, au lieu des petites sommes réparties à ce jour.

Les meilleurs chevaux courant en Algérie viendraient chez nous chaque année, et il n'est pas jusqu'aux plus fins jockeys et aux purs-sangs de France qui ne se risqueraient à traverser la Méditerranée pour courir la chance de gagner des sommes plus considérables que celles réparties jusqu'à présent.

Il n'est pas jusqu'aux pauvres qui ne bénéficieraient du changement, le revenu du pari mutuel devant s'augmenter d'autant.

Nous ne doutons pas que le commerce local ne pense comme nous, ainsi que le Comité d'Hivernage et la Société des Hôteliers, qui conviendraient aisément que le programme actuel ne répond plus à rien.

Le mieux serait donc de se rendre à nos vœux en instituant, dès à présent, pour 1913, une seule grande semaine sportive (gymnastique, escrime, foot ball et une foire), dont les plus attrayantes journées seraient celles consacrées aux courses et au concours hippique.

LE SEMAINIER.

### Au B.-G.

Lorsque nous demandions à la Compagnie pourquoi ce qui était « toléré » aux agents supérieurs — à vrai dire, c'était un abus de leur part — devenait faute grave — punissable de révocation — pour les prolétaires de la voie ferrée, de faire voyager leurs « amies » comme étant leurs propres femmes légitimes, nous nous attendions à un classement sans suite, non par suite de complaisance de la direction, mais de dénégations au cas où l'un des intéressés aurait été découvert.

Il nous serait trop facile de citer des noms et les voyages entrepris par les « dames » de ces messieurs. Nous n'en ferons rien. Ce genre ne nous plaît guère. Ce que nous cherchions, ce que nous voulions obtenir, c'est que ces agents supérieurs commencent d'abord par donner l'exemple et ensuite se montrent moins intraitables et un peu plus pitoyables lorsqu'un agent a eu la faiblesse d'user de ce subterfuge pour économiser quelques francs. Le premier, l'agent supérieur, grassement appointé, est sans excuse, tandis que le second mérite toutes les circonstances atténuantes. G.

La PETITE TUNISIE SOCIALISTE sait tout, dit tout, renseigne sur tout.

La réclamer partout, tous les mardis matin.

### NOS ÉCHOS

**M. de Fages.** — Le Conseil général des Mines, à Paris, qui est actuellement saisi du projet de décret tunisien sur les mines, ayant manifesté le désir d'entendre le Directeur général des Travaux publics, M. de Fages s'est embarqué vendredi pour France. Son absence sera de deux ou trois semaines.

**L'eau à Tunis.** — Le projet Coignet, dont nous avons parlé il y a quelques mois, a été adopté par la Conférence Consultative dans les conditions préconisées par nous. Cette assemblée a estimé qu'il fallait laisser à l'auteur du projet le soin de la dépense du barrage en lui assurant une fourniture annuelle de 2 millions de mètres cubes à 0 fr. 20 et 500 mille mètres cubes à 0 fr. 10, ce qui représente une recette de 250.000 francs au minimum.

**Nos rues.** — On nous signale le mauvais état de nos rues et non des moins passagères et centrales, comme la rue de Hollande, par exemple.

Une ville qui a la prétention de vouloir passer pour touristique doit montrer aux étrangers des rues propres et bien entretenues. En est-il ainsi ? Il n'y a qu'à parcourir Tunis pour être convaincu du contraire.

Et puis, malgré les réclamations de la presse, les cloaques de l'avenue Pichon subsistent toujours. Ces foyers de pestilence sont toujours-là. Qu'attend-on pour obliger les propriétaires à les faire disparaître ? Cela donne une piètre opinion à nos visiteurs.

Puisque nous avons la prétention d'être une station hivernale et que nous sommes sur le chapitre voierie, nous demandons pourquoi l'on ne construit pas une promenade-abri sur les deux côtés du premier terre-plein de l'avenue Jules-Ferry. Quand les finances le permettraient cette promenade-abri pourrait être continuée sur le deuxième terre-plein.

**Dans nos murs.** — Notre ami M. Hackenberger, administrateur-délégué de la Compagnie des Eaux et Gaz de Tunis, est arrivé par un dernier courrier pour passer quelque temps à Tunis.

Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue.

**Petit policier.** — La grande famille du service des recherches vient de voir celle de son chef d'augmenter d'un bébé.

Nos compliments à Mme et M. Mattei et nos vœux à leur nouvel enfant.

**Nécrologie.** — Nos condoléances aux parents et alliés de notre secrétaire qui a eu la douleur de perdre sa jeune cousine, M<sup>lle</sup> Rachel Cohen Ganouna, enlevée prématurément à Kairouan à l'affection des siens.

**A vendre** 150 actions des Mines de Charren, actions libérées de 50 francs, au prix de 30 francs. Ecrire à M. Duval, 128 boulevard de Courcelles, à Paris.

### Contre la contrainte par corps

Une importante réunion où tous les journalistes, sans distinction d'opinion, avaient été convoqués dans le but de protester contre la contrainte par corps, a eu lieu lundi dernier à Paris, sous la présidence de M. Georges Berry, député de Paris.

Radicaux, royalistes, socialistes, révolutionnaires, syndicalistes et anarchistes se trouvèrent pour une fois d'accord pour dauber sur l'ignoble contrainte.

Au nom de la Bataille de Bordeaux, M. Charles Bernard, ancien député de la Gironde, prit la parole et, rappelant l'affaire de Risque-Tout, il s'éleva avec véhémence contre les magistrats bordelais qui, dans la circonstance, avaient si bien défendu les intérêts d'une corbeille dont

# OXYGENEE CUSENIER

PREMIERE MARQUE DU MONDE

DANS TOUS LES CAFÉS  
EXIGER LA BOUTEILLE  
A. BEMBARON, agent  
TUNIS — 57, rue de Naples, 57 — TUNIS

Clinique Vétérinaire  
BONNEFANT, administrateur  
Boxes — Chenil — Pension pour  
Chevaux et Chiens  
ROUTE DE L'ARIANA

**CHAUX HYDRAULIQUE & CIMENT**  
**Paul POTIN**  
DÉPOT : rue de Turquie au (Port)  
BUREAU : 22, rue Es-Sadikia  
TÉLÉPHONE : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif).

**Imprimerie Typo-Lithographique**  
**F. WEBER**  
TUNIS

Exposition Universelle de Bruxelles 1910  
Classe 8. — Lithographie-Gravure : Médaille d'Or, la plus haute récompense.  
Classe 11. — Typographie : Médaille d'Or, la plus haute récompense.  
Classe 12. — Publications périodiques et de luxe : Médaille d'Argent, attribuée à la Tunisie Illustrée.  
M. WEBER a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, et en général tous les commerçants, qu'il est à même de fournir tous les genres d'imprimés en lithographie et gravure, et ce aux mêmes prix et conditions que les premières maisons de France.

**MAISON DE PYROTECHNIE**  
Joseph PAONESSA, artificier  
Fournisseur de S. A. le Bey et de la Ville de Tunis  
Magasin de Vente: 22, Avenue Jules-Ferry — TUNIS  
Torches en feux de couleurs pour retraites aux flambeaux  
Spécialité de signaux pour la Marine et les Chemins de fer  
Mèches de Sûreté pour Mines  
Fabrique à Borgel, route de La Goulette  
TÉLÉPHONE 430

**Société Générale de l'Afrique du Nord**  
Société anonyme — Capital 5.000.000 de francs  
Siège social à TUNIS, 7, rue d'Alger  
AGENCES A SOUSSE ET A SFAX  
Opérations de Bourse — Souscription sans frais aux émissions — Avances sur Titres — Encaissements et compte de Coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.  
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

**Les Placements Exceptionnels**  
5 % net d'impôt, sans courtage  
ou commission quelconque, constituant un placement exceptionnel. C'est le cas du  
**BON DE CAISSE**  
qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la Banque Franco-Tunisienne de Prêts Mobiliers.

**Vins, Eaux-de-Vie du Domaine de Potinville**  
**F. BERNET**  
TUNIS — 23, rue d'Italie, 23 — TUNIS  
Liqueurs de Marques  
Eaux Minérales, etc.  
LIVRAISONS A DOMICILE

**CHAUSSURES FAURE**  
solides pour la marche et la campagne  
**CHAUSSURES FAURE**  
habillées pour soirées  
**CHAUSSURES FAURE**  
Pantoufles chaudes et élégantes, sabots, galoche, chaussons  
**CHAUSSURES FAURE**  
Dames, Messieurs, Fillettes, Garçonnes  
14, rue d'Italie — TUNIS

**MAISON A. MODIGLIANI**  
FONDÉE EN 1868  
AGENTS MARITIMES  
Affrètements - Assurances Maritimes - Embarquements et Débarquements  
Succursales : BIZERTE, SOUSSE & SFAX  
Adresse Télég. : Maritime-Tunis Téléphone 74

**BANQUE DE TUNISIE**  
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs  
Siège social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia  
Succursales : à BIZERTE, SOUSSE ET SFAX  
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit  
CHANGE DE MONNAIES  
Garde de Titres et Objets précieux  
Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque  
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

**Le Monde**  
Compagnie Française d'Assurances à Primes fixes contre l'INCENDIE et sur la VIE  
Siège social : 16, rue Le Peletier — PARIS  
Capital et fonds de garantie : 90.000.000 de francs  
VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes simples et combinées, Assurances à terme fixe, dotales et en cas de vie, Rentes viagères et nouvelles combinaisons très avantageuses.  
INCENDIE. — Assurances d'immeubles, marchandises, mobiliers, fermes et récoltes. Assurances contre la foudre et l'explosion des appareils à vapeur. Contre le recours de propriétaires, locataires et voisins.  
Les polices de la Compagnie LE MONDE sont agréées par le Crédit Foncier de France et par l'Etat français.  
S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général, inspecteur de la Compagnie à Tunis, passage de Paris (par l'avenue de Paris).  
Agences régionales : BIZERTE : M. A. Laballe. — SOUSSE : M. A. Daninos. — SFAX : M. Aurélio Darmon. — BEJA : M. S. Enriquez. — LE KEF : M. César Enriquez. — MAHDIA : M. J. V. d'Elie Sèthon. — GABES : M. Is. Saada. — SOUK-EL-ARBA : M. Léon Hanoun. — TABARKA : M. Soria

**Compagnie Générale Transatlantique**  
SERVICES POSTAUX RAPIDES  
Arrivées et Départs de la Semaine  
ARRIVÉES  
Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte.  
Mardi à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.  
Mercredi, à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Soussse.  
Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.  
Vendredi à minuit, service rapide de Marseille.  
Samedi à 5 h. 30 du matin, service d'Alger, Bourgie, Djidjelli, Bône, Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.  
Samedi à 5 h. 30 du matin, service de Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.  
DÉPARTS  
Dimanche à midi, service direct pour Marseille.  
Dimanche à 2 h. du soir, service rapide, pour Sfax et Soussse.  
Mercredi à midi et demi, service rapide pour Bizerte et Marseille.  
Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.  
Vendredi à 1 h. du soir, service rapide pour Marseille.  
Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire par transbordement.  
N. B. — Un service direct de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.  
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia, Tunis.

**Cie de Navigation Mixte**  
Compagnie Touache -- Paquebots-poste français  
AGENCE DE TUNIS  
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc  
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises  
Arrivée de MARSEILLE tous les dimanches 11 h. s.  
— à MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 matin.  
— de PALERME, tous les mercredis à 4 h. m.  
— de MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 15 m.  
— de la COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Soussse), tous les samedis à 9 h. 30 du soir.  
— à MARSEILLE, tous les jeudis à 7 h. soir.  
Départ de TUNIS pour MARSEILLE, tous lundis, à h. s.  
— de TUNIS pour PALERME, tous les lundis à 4 h. s.  
— de PALERME pour TUNIS, tous les mardis à 3 h. s.  
— de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et TRIPOLI, tous les mercredis à midi.  
— de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis 10 h. m.  
— de MARSEILLE pour Tunis, tous les mercredis à midi.  
— de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Soussse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis à 8 h. soir.  
— de MARSEILLE pour BIZERTE, TUNIS (facultatif).  
Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et les Zibans et retour par les mêmes escales (sauf modifications).  
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.  
Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dunkerque.  
La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets de passages de Tunis à Paris et retour.  
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.  
Les Agents principaux : PEDELUPE Frères.

**HUILES MINERALES**  
Huiles végétales industrielles — Huiles animales  
Graisses consistantes  
Brosserie, Articles de cave, Couleurs et vernis  
Droguerie HABILIS  
TUNIS — 94, rue de Portugal (angle rue de Belgique)  
Plantes médicinales, Produits chimiques, Eaux minérales

**GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE**  
**G. & E. LICARI**  
USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix -- Vins en gros  
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI  
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médailles d'or Exposition universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

**L'Aermotor**  
Moulin à vent en acier galvanisé  
La plus haute récompense aux Expositions  
Pour tous renseignements, s'adresser chez  
**M. P. LECLERCQ & Cie**  
Avenue de Carthage — TUNIS

**GENCE DANA**  
9, rue Es-Sadikia, 9 — TUNIS

Déménagements par cadres et voitures capitonnées à prix très réduits. — Formalités en douane. — Assurances maritimes. — Embarquements et débarquements.  
Avances sur marchandises. — Transports pour tous pays à forfait. — Garde-meubles assuré. — Billets circulaires. — Billets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises et étrangères, correspondants partout.  
Emballage de mobiliers. — Maison de confiance.  
Entrepôts avenue de Londres prolongée : 30, rue de Montpelier, et rue du Caire. Téléphone 190.

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS**  
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés  
Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussse  
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.  
Dépôt à vue : 2 0/0  
Dépôts à échéance fixe (de 1 an à 3 ans) : 3 0/0  
LOCATION DE COFFRES-FORTS  
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés. Ces coffres, installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.  
Location de compartiments à partir de cinq francs par mois

**CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE**  
Société anonyme — Capital : 50 millions  
SUCCURSALE DE TUNIS : 3, rue Es-Sadikia  
Agences à Soussse et à Bizerte  
Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.  
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrement.  
Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons, Paiements télégraphiques. Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Change de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéance fixe. Un an à 4 ans 3 0/0.  
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

**LUMIÈRE LUX**  
Eclairage privé et public par l'incandescence au pétrole  
le plus économique qui existe  
FRAIS DE CONSOMMATION  
d'une lampe de 200 h. 0 fr. 015 l'heure  
— 800 h. 0 fr. 04  
Lampes pour Hôtels, Châteaux, Sanatoria, Garages, Ecuries, Remises  
Salles de bal, Fêtes publiques  
Caves, Terrasses, Parcs, Fermes  
Cours, Chais, etc.  
**Darius BONAN**  
concessionnaire exclusif  
pour la Tunisie, Tripoli et Malte  
84, rue de Portugal  
Adr. téléphonique : VUXARIS, Tunis  
Téléphone 7

**Boulangerie-Pâtisserie Anglaise et Viennoise**  
Téléphone 449 **WAGNER & Cie** Téléphone 449  
24, rue d'Italie — TUNIS — Avenue de Paris, 8  
PATISSERIE DE 1<sup>er</sup> ORDRE — CONFISERIE FINE — CHOCOLATS  
Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages  
PBIN FRANÇAIS — PAIN VIENNOIS & ANGLAIS — PAIN DE MÉNAGE  
Crème Chantilly de France  
Service à domicile — Expéditions dans toute la Régence  
Succursale à SOUSSE : Angle des rues du Marché et Villedon

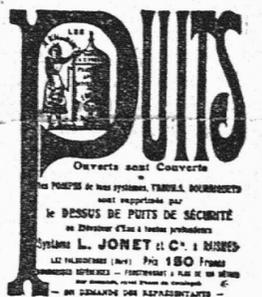
**Petites Annonces**  
la ligne 0,25 la ligne  
Les Petites annonces classées sont acceptées aux bureaux du journal le lundi avant quatre heures du soir. Elles doivent comporter au moins deux lignes soit cinquante centimes au minimum.

**A VENDRE** une propriété de 10 hectares d'un seul tenant située à Machilly (Haute-Savoie), à 800 mètres de la gare.  
Maison d'habitation composée de 4 pièces, une cave et grange, écurie pour 12 bêtes, remise, porcherie, chambre à lessive et poulailler, le tout en bon état.  
Prix : 27.000 francs.  
S'adres. à M. Armand LOUP au dit lieu.

**Demands d'emplois**  
Excellent comptable, jolie écriture, bons certificats, bonnes références, dem. empl. journal.  
Ouvrier agricole, connaissant spécialement le bétail, demande place, irait n'importe où. S'adresser Bar Goudal, rue Marcheschau.

**Petite correspondance**  
Nous refusons systématiquement toute insertion de nature à choquer la pudeur de nos lecteurs.  
Leçons  
Leçons d'arabe et d'anglais à domicile. Journal

Les offres et demandes d'emplois sont acceptées gratuitement par le canal de l'Office du Travail.



**BENGALINE**  
PEINTURE  
émail perfectionnée  
DÉPOT :  
Droguerie Nationale  
Crèche Père et Fils  
6, rue d'Italie, 6  
TUNIS  
Représentant :  
J.-C. BONICI  
Rue d'Alger, 11  
TUNIS

**TUNISIA-PALACE**  
Hôtel de premier ordre  
Lumière électrique  
150 CHAMBRES ET SALONS  
Hôtel de premier ordre  
Lumière électrique  
Le plus bel Hôtel du littoral africain — Jardin d'hiver  
SEUL HOTEL A TUNIS AVEC ASCENSEUR, TOUT CONFORT MODERNE

# STÉPHANE REVOLON

Successor de DURIEUX & REVOLON

6, Rue de Rome

VASTES ENTREPOTS

Rues de la Loire et du Var

Quincaillerie, Ferronnerie, Armes de chasse

OUTILS AGRICOLES

FONTE, FER ET ACIER

de la *Concorde* dont le titre constitue déjà un intéressant programme, ralliera certainement autour de ses fondateurs les bonnes volontés saines, et les plus attrayantes collaborations politiques, artistiques et littéraires.

Le prix du numéro, sera de quinze centimes, et l'abonnement de dix francs par an sera entièrement remboursé par des primes de librairie dont le montant dépassera largement le prix de la souscription.

## Au Bône-Guelma

La Compagnie des chemins de fer de Bône-Guelma et Prolongements a l'honneur d'informer le public que, par décision en date du 15 octobre 1912, M. le Directeur général des Travaux Publics de la Régence de Tunis a homologué la proposition relative à l'affiche du 2 octobre 1912, ayant pour objet de créer un tarif spécial commun G. V. n° 114, pour le transport, sur les réseaux Bône-Guelma et Sfax-Gafsa, des « petits colis de ravitaillement dont le poids n'excède pas 5 kilogrammes ».

Les nouvelles dispositions seront mises en application à partir du 15 décembre 1912.

## ÉTUDES ÉCONOMIQUES

### LES JETONS

DANS LES ÉCONOMATS OUVRIERS

PAR

M. Louis de MANIQUET

Directeur général

de la Société Générale (Omnium) des Mines d'Algérie-Tunisie

Le jeton est un véritable bon au porteur qui permet de se procurer à l'Econamat des marchandises pour un montant égal à sa valeur. On supprime ainsi une inutile circulation d'espèces.

Les jetons sont en carton ou mieux en métal, en maillechort pour les monnaies ordinairement blanches, en cuivre pour le billon. Chaque jeton porte d'un côté le nom de l'Econamat où il est accepté, de l'autre le chiffre indiquant sa valeur.

Il est commode d'adopter la division de la monnaie du pays. Une industrie, en France, aura des jetons de 2 fr., 1 fr., 50 centimes, 10 centimes et 5 centimes.

L'Econamat reçoit donc en paiement deux sortes de monnaie : Les espèces proprement dites et les jetons.

Service du crédit au jour le jour, Délivrance des jetons au personnel. — Chaque employé ou ouvrier est muni, lorsqu'il est embauché et ensuite le premier jour de chaque mois, d'un carnet de bons établi par le caissier de l'Exploitation. Chaque carnet contient un nombre de bons assez élevé pour suffire, et un peu au delà, aux besoins d'une famille pendant un mois, mettons pour 125 francs par exemple.

Pour ce qui concerne la sécurité du porteur du livret lui-même, elle est entière; l'ouvrier, même illettré, peut suivre facilement ses dépenses sans erreurs possibles, tous les bons étant de même valeur et devant être détachés s'ils sont payés. Enfin, la comptabilité de règlement des avances est très facilitée, les calculs sont tout faits sur les carnets. Il suffit de lire le chiffre inscrit en regard du dernier bon détaché. Chiffre qui représente le total de tous les bons enlevés.

Les carnets de bons mis en service portent sur la couverture la signature du caissier de l'Exploitation. Les contre-maîtres pointeurs, après avoir signé la couverture à leur tour, distribuent les livrets à leurs subordonnés, en retirant en même temps à ces derniers les carnets du mois écoulé qui sont aussitôt versés à la comptabilité de l'Exploitation pour l'établissement des bordereaux de paie.

Pour obtenir des avances en jetons, le personnel présente des bons au paiement à la caisse de l'Econamat, au fur et à mesure de ses besoins.

Cependant, la caisse de l'Econamat ne paie pas sans formalités : les avances ont naturellement pour limite maximale le gain du porteur du livret. Aussi les bons ne sont payés que s'ils ont chacun le visa du contre-maître pointeur des journées; les contre-maîtres tiennent les carnets d'attachement et, par suite, savent le nombre et le prix des journées de travail du personnel sous leurs ordres; ils signent les bons sous leur responsabilité.

La signature du contre-maître sur chaque bon est comparée, avant le paiement, avec celle de la couverture du livret. C'est la raison de cette dernière signature. Les bons sont présentés au paiement attachés au livret; le caissier de l'Econamat les retire lui-même.

Les industries de moyenne importance se bornent à donner chaque jour à l'Econamat la liste des ouvriers ayant travaillé la veille, avec l'indication du prix de leur journée; c'est alors l'Econamat qui suit les avances.

Les blessés, les malades et leur famille jouissent également d'un carnet de bons dont les volants sont rendus valables par l'employé chargé de la caisse *Infirmier* ou de *Secours*.

Comptabilité des jetons. — Les jetons étant la représentation d'une valeur réelle, leur emploi oblige l'Econamat à ouvrir dans sa comptabilité des comptes spéciaux pour noter leur circulation.

Au moment où les jetons entrent en circulation, la Caisse de jetons les recevra à son débit par le crédit d'un compte que nous nommerons *Jetons en circulation*. Ce dernier compte est, au passif du bilan la contre-partie de la valeur de la totalité des jetons.

Les jetons sortiront maintenant de la caisse, au fur et à mesure de la demande, en paiement des bons détachés des carnets d'avances au personnel; ils rentreront à la caisse en échange des marchandises.

Leur entrée et leur sortie donneront lieu aux écritures suivantes : La Caisse de jetons sera créditée des sorties par le débit d'un compte d'attente que nous appellerons *Distribution de jetons*. Ce compte d'attente est nécessaire : les avances sont faites au jour le jour et à tout instant par l'Econamat au personnel de l'Exploitation, tandis que la comptabilité de l'Econamat ne peut régler avec l'Exploitation que chaque quinzaine ou chaque mois, après la paie. A la fin de la période, quinzaine ou mois, le compte d'attente *Distribution de jetons* est nivelé par le débit de l'Exploitation, après accord sur le chiffre des avances entre le service comptable de l'Exploitation et la comptabilité de l'Econamat. L'Econamat établit son compte d'après les bons payés; l'Exploitation le sien d'après les carnets retirés au personnel.

La rentrée des jetons à la caisse de l'Econamat se fait, comme nous l'avons dit, en échange de marchandises. La Caisse de jetons est débitée par le crédit du compte *marchandises générales* de la même façon que la Caisse espèces est débitée des ventes contre espèces par le crédit du même compte *Marchandises générales*.

Quand il existe des annexes à l'Econamat : hôtel, restaurant, postes, etc., ces différentes annexes reçoivent aussi les jetons au même titre que les espèces. S'il y a lieu, le caissier de l'Econamat leur échange des jetons contre des espèces en passant une simple écriture : *Caisse-jetons à Caisse-espèces*.

Les Economats gérés par des Entrepreneurs peuvent, comme les Economats à gestion directe, se servir du système si commode des jetons, sans différence dans la façon de procéder.

Les Economats des petites Exploitations. — Le ravitaillement des petites exploitations isolées est encore plus difficile que celui des centres relativement importants où peut vivre un service autonome.

Le chef de ces petites exploitations ne pourra se désintéresser, néanmoins, de la question du ravitaillement; s'il ne s'en occupait pas, le personnel serait obligé de se procurer individuellement des vivres au centre le plus voisin et finalement, ce serait toujours l'industrie qui paierait les frais de transport supplémentaires et souffrirait des mauvaises conditions d'existences du personnel.

Autant que possible, l'Exploitation fera le sacrifice de payer un employé spécial d'Econamat et un boulanger.

Si l'exploitation est trop peu importante pour justifier cette dépense, on entretiendra tout au moins un boulanger et c'est le magasinier des outils et du matériel de l'exploitation qui se chargera, à certaines heures de la journée, de faire la distribution des vivres avec, au besoin, l'aide du boulanger.

Dans le cas où un boulanger même serait de trop, le chef de l'industrie s'entendrait avec un commerçant du centre voisin et, faute de pouvoir faire mieux, il surveillerait attentivement les fournitures comme qualité et comme prix.

Les Economats (comme les Coopératives de consommation) ne résolvent certes pas à eux seuls la question sociale, mais on ne peut nier que, partout où ils existent, le personnel jouit de plus de bien-être, vit mieux et à meilleur compte. Il est possible que le cabaretier n'y trouve pas son profit.

La haine du cabaretier sera-t-elle fatale aux Economats ?

## Spectacles & Concerts

### Théâtre Municipal de Tunis

Directeur artistique : M. Streliski

Bureau : 7 h. 45 Rideau : 8 h. 15

Mardi 3 décembre 1912

Représentation extraordinaire

avec le concours de

M. Campagnola, de l'Opéra; Mlle Lilian Grenville, du Théâtre Métropolitain de New-York; M. Cotreuil, du Théâtre de la Monnaie; M. Raynal, du Grand Théâtre de Lyon.

### ROMÉO ET JULIETTE

opéra en 5 actes et 6 tableaux, de Carré et J. Barbier — Musique de Ch. Gounod.

Distribution : M. Campagnola (Roméo); Mlle Lilian Grenville (Juliette); M. Raynal (Mervin); M. Cotreuil (frère Laurent); M. Cosson (Capulet); Mlle Gerday (Stéphano); M. Rouzière (Tybalt); M. Cormerais (Gregorio); Mlle Derigal (Gertrude); M. Rolland (Paris).

Seigneurs, Dames, amis de Roméo, Capulets, Gardes, Valets, etc., etc.

Orchestre sous la direction de M. Cherubini.

Mise en scène de M. Maurice Streliski.

Meubles de la maison Timsit, 3, rue d'Italie.

Plantes et fleurs du Comptoir Agricole, 6, rue d'Italie.

Prix des Places. — Baignoires et loges, 5 fr. par place; fauteuils de balcon, 1<sup>er</sup> rang, 4,50; autres rangs, 4 fr.; fauteuils d'orchestre, 1<sup>re</sup> série, 4 fr.; 2<sup>e</sup> série, 3,50; 3<sup>e</sup> série, 3 fr.; fauteuils de galerie, 1<sup>er</sup> rang, 2,50; autres rangs, 2 fr.; amphithéâtre face, 1 fr.; côté, 0,75; 50 éco de réduction pour les militaires.

En location 0 fr. 25 en plus par place et 0,15 seulement pour les amphithéâtres. — Téléph 759.

### Casino Municipal de Tunis

(PALMARIUM)

M. Ch. Afrigan, directeur artistique

M. H. Magnani, chef d'orchestre

Breteneau, régisseur

Bureaux : 8 h. 15 Rideau : 8 h. 45

Triomphal succès :

L'incomparable CONSUL Premier

Le mieux dressé, le plus extraordinaire.

Laurvald, le comique compositeur populaire. — Les Frères Bonn's, les merveilleux gymnastes. — Gaby de Fradas, diseuse à voix des Ambassadeurs de Paris.

Mlle Mathilde Dorys, chanteuse de genre — Mlle Paule Norey, Pappée, Rinette, Doney, Gaby, Fairly, Anna Kerlac.

PALMA-CINEMA. — Changement complet au cinématographe.

Tous les jours à 4 heures du soir, grande séance de patinage.

PRIX DES PLACES. — Entrée ou droit de piste 0,25. — Location de patins, la paire 0,50. — Entrée gratuite pour les dames.

### Cinématographe Omnia-Pathé

Rue Amilcar

Nouveau programme.

### Hippodrome-Cirque-Majestic

Succès de CONSRL Joseph et de toute la troupe.

### Pavillon BEAU - SÉJOUR

Carthage-Station

Restaurant de 1<sup>er</sup> ordre. — E. GIRAUD

### VÊTEMENTS

J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS



### Raymond VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

TUNIS - 22, rue de Russie, 22 - TUNIS

Immeubles de rentes

Constructions industrielles et rurales

Arrosage — Distribution d'eau

PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJET

## J. A. BEMBARON

9, rue Es-Sadikia — TUNIS

Pianos PLEYEL et BOISSELOT

Vente location à partir de 25 fr. par mois

Locations de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machine à écrire "DACTYLE"

300 francs avec facilité de paiement

## Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et 2, rue Al-Djazira

TUNIS

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe

de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'Ecole supérieure d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. —

Optique médicale. Oxygène, sérums,

préparations et pansements stérilisés. —

Service spécial d'expédition immédiate

Conditions avantageuses pour Sociétés

Exploitations minières, agricoles et industrielles.

Téléphone n° 553

## Restaurant du Japon

C. FIORINI & C. FALORMI, Propriétaires

5, rue de la Casba, 5

près la Place de la Bourse au 1<sup>er</sup> étage

TUNIS

Service à la Carte -- Repas sur Commande

VRAIE CUISINE ITALIENNE

Spécialité des Ravioli et Cassate

Vins fins de la Maison ROUFF, de Naples

Vin de Piémont — Vin du Chianti

## Restaurant des Deux-Mondes

CAMILLE, propriétaire

9, Avenue de Carthage — Tunis

Repas à la carte et à prix fixe.

Pension : 55 francs

## MAGASINS GÉNÉRAUX

ET

ENTREPOT RÉEL

de Tunis

Entrepôt réel, fictif & simple-Warrants

Pour renseignements, s'adresser à la direction, avenue de la République.

## INDUSTRIE FUNÉRAIRE

Félix FISCHEL

Tunis — 45, route de l'Ariana (en face le Cimetière)

## La "PETITE TUNISIE SOCIALISTE"

se trouve en France

à Paris : au Kiosque n° 16, boulevard des Capucines, en face le Grand Café (qu'il ne faut pas confondre avec le Café de la Paix); chez Mme Vauriot, bibliothèque de la Gare P.-L.-M. (sous le buffet); et à l'Office Tunisien, 2, rue Meyerbeer.

Dans les gares de : Marseille, Toulon, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Lyon, Pérache, Avignon, Valence, Dijon, Aix-les-Bains, Vichy, etc., etc.

## "Argus de la Presse"

Fondé en 1879, le plus ancien bureau de coupures de journaux, l'Argus lit 12.000 journaux par jour. Ecrire, 37, rue Bergère, faubourg Montmartre, Paris. Adresse Tél. : Achambure-Paris.

Téléphone : 102-62

Mesdames

## HEMAGENE TAILLEUR

Quart. 1

Epoques Dououreuses,

Irrégularités,

Retards, Suppressions,

Seul produit scientifique Adopté

par les Hôpitaux de France et de l'Étranger

Préparé par TAILLEUR, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe.

Ann. Professeur à l'École de Médecine, Ex-Interne des Hôpitaux de Paris, Officier d'Académie.

La FLEUR des Femmes les Pressions de France 2,25

avec mandat 2,25. Brochure explicative, gratuite, demandée

adressée à P. TAILLEUR, pharmacien à FONTAINEBLEAU (S.-et-M.).

Dépôt principal à Tunis :

harm, 10, Oracie PTFnc, eTFv'Aaad 10, 771

## MAISONS RECOMMANDÉES

Grand dépôt de poterie, faïence, porcelaine, verrerie, de quincaillerie, lampisterie. Maison Martinez frères, 28, rue d'Italie, Tunis.

Dépôts coloniaux, gros, demi-gros et détail, dépôt de pommes de terre.

A. MANCUSO, place de la Gare Française.

Quincaillerie française, fournitures pour bâtiments, entrepreneurs, mines, articles agricoles. R. Jenny, 22, rue d'Algérie, Tunis.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. — G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-Bou-Mendil, Tunis. — Téléphone 450

Au Flamant Rose. — M. Blanc naturaliste, rue Al-Djazira, 16, en face l'Hôtel de Paris. Pelleterie, Fourrures. Prix modérés.

Droguerie de la Poste. — J. Attal. Juste en face l'horloge de la poste. Produits de premier choix. Prix très réduits.

Pâtisserie, Confiserie. — Maison Montelatelli, CHAMBON, successeur. Avenue Jules Ferry, 53 et 55. — Five o'clock.

Café-Restaurant-Brasserie de Paris. — Bières Pou-set. Champigneules et Spatenbrau. J. Billiant, propriétaire.

200 repas par jour. RESTAURANT du ROSBIF. Plats du jour. Repas à la carte et à prix fixe, Aven. Jules-Ferry.

## Absinthe Berger

supérieure, saine, apéritive

## Le Courrier de la Presse

Bureau de coupures de journaux français et étrangers, fondé en 1889, 21, boulevard Montmartre, Paris (2<sup>e</sup>).

GALLOIS & DEMOGÉOT

Adresse Télégr. : Coupures-Paris.

Téléphone : 101-50.

Lire

## L'Humanité

Directeur : Jean JAURÈS

## "Le SOCIALISME"

Journal-Revue hebdomadaire

Directeur : Jules GUESDE

Bureaux : 3, rue de la Roquette, PARIS

## P.-L.-M.

La Compagnie délivre toute l'année

des carnets individuels ou collectifs, du 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe pour effectuer, à prix

réduits des voyages pouvant comporter

des parcours sur les réseaux suivants :

1<sup>er</sup> Paris-Lyon-Méditerranée, Est, Etat,

Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M.

Algériennes, Ouest-Algériennes, Bône-Guelma,

Sfax-Gafsa; 2<sup>o</sup> sur les lignes maritimes

desservies par la Compagnie Générale

Transatlantique; par la Compagnie

de Navigation Mixte (Compagnie Touache),

ou par la Société Générale de Transports

maritimes à vapeur; 3<sup>o</sup> sur les lignes

maritimes desservies par la Compagnie

des Messageries maritimes. Ces voyages,

dont les itinéraires sont établis à l'avance

par les voyageurs eux-mêmes, doivent

comporter, en même temps que des

parcours français, soit ses parcours

maritimes, et sur les réseaux algériens

ou tunisiens, les parcours sur les

réseaux français doivent être de 300

kilomètres ou comptés pour 300

kilomètres.

Les parcours maritimes doivent être

effectués par les paquebots de l'une

seulement des quatre Compagnies de

navigation participantes; ils peuvent

cependant être effectués à la fois par

les paquebots de la Compagnie des

Messageries maritimes et par ceux de

l'une quelconque des trois autres

Compagnies de navigation.

Validité. — Les carnets sont valables

# ABSINTHE SUPÉRIEURE Premier Fils

Agent général pour la Tunisie : AUG. DUCROS, Tunis

les... pommes ne valaient pas les pépins qu'elles renfermaient.

Lorsqu'il apprit à l'Assemblée que les coupables, Paul Boyer et Hilaire Darrigaud avaient été condamnés à 5 ans de prison et 80.000 francs d'amende pour avoir appelé un chat un chat et... Rollet un fripon, ce fut un cri de protestation unanime.

La cause était gagnée, M. Georges Berry promit, devant cette indignation et les colères si spontanées, de déposer à bref délai une proposition de loi pour la suppression du « silence aux pauvres ».

Mais, sur la proposition de loi que M. Razimbaud est chargé de rapporter, elle est donc enterrée par ce député devenu son fossoyeur, que M. Georges Berry a promis de déposer une nouvelle proposition de loi ?

## Un Essai de Mobilisation

M. Défait, le receveur du bureau des postes d'Arracourt a bon dos. A l'heure actuelle, il doit bien rire dans sa barbe — s'il en a toutefois. On l'accuse d'avoir mal interprété un télégramme du Ministre de la Guerre et d'avoir déclenché la mobilisation dans l'Est. On raconte gravement que pour cette faute il subira une peine disciplinaire. Nous ne connaissons pas M. Défait, mais nous sommes bien tranquille sur son avenir : nous serions fort étonné, en effet, s'il ne bénéficiait à bref délai d'un avancement, d'ailleurs parfaitement justifié. Pour qui sait lire entre les lignes des télégrammes officiels ou officieux, il est de toute évidence que M. Défait n'a commis, aucun erreur et qu'il s'est uniquement borné à exécuter les ordres reçus. Mais comme ces ordres ne peuvent être avoués, il faut bien que quelqu'un en prenne la responsabilité. M. Défait a bien voulu se dévouer. Il en sera copieusement récompensé.

L'ordre de mobilisation a été bel et bien donné par le Gouvernement désireux, dans les circonstances particulièrement difficiles que nous traversons, de se rendre compte du bon fonctionnement de l'organisation militaire. Il fallait vérifier, d'une part, si les troupes étaient prêtes, si les populations accepteraient sans protester l'idée d'une guerre et si les révolutionnaires pourraient, comme ils l'ont tant de fois prétendu, s'opposer à la mobilisation par des actes de sabotage.

Il faut reconnaître que l'expérience a été décisive. L'armée était prête; les populations ont répondu avec enthousiasme à l'ordre d'appel; les saboteurs ont observé une prudente neutralité. Bref, le mouvement de mobilisation s'est effectué d'une façon parfaite. Les faits étant probants, il n'était nullement nécessaire de poursuivre l'expérience. On aurait, en effet, provoqué une émotion inutile en France aussi bien qu'à l'étranger. Un contre ordre a donc été envoyé aussitôt aux autorités de l'Est; mais comme un pareil mouvement ne pouvait être caché, on a pris le parti de l'expliquer par l'erreur d'un employé trop zélé. L'explication est évidemment quelque peu difficile à avaler; on sait fort bien que le Ministre de la Guerre correspond directement avec les autorités militaires et que lorsqu'il donne un ordre, ce n'est pas à un employé des postes qu'il l'adresse, mais aux chefs de l'armée, lesquels sont déjà munis d'instructions préalables au sujet des diverses mesures à prendre. L'employé des postes n'est, en la circonstance, qu'un intermédiaire neutre et sans initiative. Il transmet le document qu'il reçoit à son destinataire. Rien de plus. La version officielle de l'incident en question est donc sans valeur; mais il faut bien s'en contenter, puisque le Gouvernement n'en avait pas d'autre à sa disposition.

Bornons-nous à enregistrer le succès de l'expérience tentée et à adresser nos félicitations au receveur de la poste d'Arracourt pour son esprit de discipline. « Dépêche de Constantine »

## Hier Aujourd'hui Demain

Histoire du Consulat et de l'Empire. — Dans la Bataille. — Les élus et le «Times is money». — Et l'uniforme consultatif ?

Après la petite réclame à l'américaine, adroite et habile, que M. Tridon m'a amené à faire à son commerce d'imprimerie, journaux et bureau de placement gratuit pour l'un et l'autre sexe, il me sera bien permis de revenir à mes moutons.

Mes moutons, en l'occurrence, ce sont ces deux sacrés chimpanzés, doux comme des mérinos, il est vrai, mais qui font vraiment trop parler d'eux.

Aux fastes de son Histoire du Consulat et de l'Empire, M. Thiers, s'il avait vécu de notre temps, aurait ajouté un chapitre humoristique sur les trois consuls, celui qui est mort, Bostock regnant, celui qui trône au Casino, et celui

qui pédale au Cirque. Voici un triumvirat de consuls qui prouve que la race singe n'a plus rien à envier à sa sœur supérieure.

A noter que dans toute cette histoire, j'eusse voulu voir un peu plus de dignité de la part de votre corps diplomatique. Son Excellence Sir Berkeley, premier consul de S. M. Britannique, et ses collègues auraient dû protester avec véhémence contre l'usurpation de leurs titres par deux frères inférieurs peignés comme des magistrats, élégants comme des snobs, et affreusement sans-gêne, au point de se priver de paravent pour arroser.

L'œil qui est dans le vase et regarde Central !

En attendant que cette bataille si-miesque prenne fin, si je mettais un peu à vous parler de l'autre, celle des Luc Valéry et des Vigné d'Octon.

Mon ami Asmodée, qui ne me cèle aucun des secrets de mes contemporains, Asmodée est un bon diable, qui a daigné mettre sous mes yeux le dossier de la première Bataille africaine, qui faillit paraître la semaine dernière, et ne le put faute d'imprimerie. Comme j'aime à observer une certaine solidarité et une solidarité certaine en matière de presse, je vais aider mes confrères de cette feuille à faire connaître au public ce qui faillit paraître. Ce ne sont qu'indiquations sommaires, mais elles suffiraient à montrer que je suis bien documenté :

Premier article : *Après le Djellaz*, par Luc Valéry. Cela commence par : « *Les tas d'immondices qui s'étaient dans le fauteuil présidentiel* », et finit par : « *un magistral coup de balai* ». Cette tartine-là est irrévérencieuse au possible pour tous, à commencer par M. Fallières.

Puis, c'est le *Carnet d'un Revenant*, du même cru que Noir-d'Ebène et Jaune d'Ivoire. Vous croyiez que Eno, auteur de ces bulletins, est mort. Non, il n'est pas mort, eno ! Il est question dans ce carnet du Cardinal Ruggieri, de *Fari-nata degli Uberti*, etc.

Ensuite c'est Meïmoun qui harangue la Bataille africaine. Cela commence par : « *Bravo mes amis* », et se termine par : « *Il est temps que nous l'exigions* ».

J'allais oublier le leader de M. Vigné d'Octon. Cela s'appelle : « *Sus aux requins et aux chaognards* », et cela commence par : « *Requin des requins, vautour des vautours* ». On devine tout de suite où le cor fait souffrir Vigné.

Par-ci par-là, un conte de Hans Ryner : « *Le premier gréviste* » ; l'annonce de l'apparition de l'Évangile des Révoltés, de d'Octon ; un écho sur M. Charles, fonctionnaire aphone, etc.

Suis-je t'y bien renseigné, hein ?

Je suis à ce point bien renseigné que je puis vous donner comme certaine la grève des Conférenciers pour 1913. Ah ! mais, ce coup-ci, c'est à coup sûr ! Qui m'a passé le tuyau ? Ça, c'est le secret des dieux, et de ce bon M. Pellet qui n'a pu s'empêcher de montrer le bout de l'oreille lors de la dernière session. Au courant des intentions d'avenir de ses chers collègues, il a carrément déclaré que le temps matériel manque aux délégués très pris par leurs occupations personnelles.

Je lui laisse la parole, d'après les procès-verbaux officiels :

M. Pellet déclare que la Commission ne put faire un travail plus considérable. Mais tous ses membres sont très occupés par leurs affaires et ils ne peuvent pas donner tout leur temps à l'étude qui leur est confiée. Il aurait mieux valu sans doute adopter une autre méthode de travail.

Quelle méthode de travail ? Mais tout bonnement celle de ne pas travailler du tout, si j'en crois le résultat de la réunion ultra-secrète tenue ces jours-ci, et au cours de laquelle il fut décidé que l'on ne siègerait plus... qu'au tiroir-caisse !

C'est donc la grève en perspective, à moins que le Gouvernement ne dote Messieurs nos honorables d'un uniforme ad hoc, qu'ils pourraient porter, costume officiel, à certaines cérémonies, comme les conseillers généraux en France, ou parfaitement, les conseillers généraux. Vous ne me croyez pas ? Ecoutez plutôt !

Alors que S. M. Alphonse XIII recevait à goûter, avec quelque cérémonie, au hasard des randonnées qui mènent la majesté espagnole de Madrid à Biarritz, les invités, venus en costume de demi-gala, remarquèrent, parmi des

uniformes divers, un vêtement qui semblait original et surtout peu connu.

Celui qui le portait avait grande allure sous l'habit bleu foncé « à la française », aux neuf boutons d'argent, que des broderies de boutons de chêne, d'olivier et d'épis de blé... en soie bleu clair agrémentaient aux collets, aux parements et à la taille.

Le gilet blanc faisait valoir le torse ; le pantalon bleu foncé, du même drap que l'habit, avec ses bandes de soie et d'argent, seyait à l'hôte du roi. Une épée à poignée de nacre, à la garde argentée, donnait à cet ensemble un air quasi-martial, et le chapeau à la française, que tenait en main l'officier très regardé, s'adornait d'une ganse en velours noir, bordée en soie bleue et argent !

Le prince de T..., conseiller général d'un département voisin, avait mis en usage pour son compte personnel le décret du 4 janvier 1854, qui ne fut jamais aboli, et qui prévoit cet habit semillant pour les membres des assemblées départementales de France et de Navarre !

Ne pourrait-on pas donner à nos conférenciers un costume à peu près semblable ? Après l'équipée qui a marqué cette session et a tourné à la confusion de ses auteurs, ils seraient un peu plus ridicules, ainsi affublés.

JOSEPH.

## Le Timbre-Rabais

ET LES

## Voyages gratuits

### Spéculation nouvelle

La Petite Tunisie Socialiste poursuit sans lassitude la tâche qu'elle s'est imposée de tenir constamment ses lecteurs au courant de toutes les manifes-tations quelconques se produisant soit dans le monde politique, financier, littéraire ou commercial, à vu, il y a quel-que temps, sa curiosité éveillée par le lancement d'une spéculation nouvelle.

Cette spéculation existe, depuis quel-ques années déjà, à l'étranger, et, depuis peu de temps, en France, où mal-gré cela, elle a su acquérir, à Paris et dans les villes de province, une place prépondérante. Cette spéculation nou-velle, c'est le Timbre-Rabais. Nous avons, depuis leur fondation, suivi avec beaucoup d'intérêt les opérations de ces compagnies d'escompte, et nous sommes à même d'en expliquer le fonctionne-ment complet à nos lecteurs. Ceci leur permettra de juger si cette affaire, lan-cé, nous le croyons, dans une bonne intention, n'a pas dépassé les espérances de son auteur et ne présente pas au-jourd'hui quelque danger à laisser subsister dans sa forme actuelle.

Donc, chacun sait que c'est sous l'ap-parence de timbres-rabais que bon nom-bre de commerçants, désirant faire à leurs acheteurs un escompte de cinq pour cent, délivrent à ces derniers un timbre de 1 centime pour 20 centimes d'achat, deux timbres pour 40 centimes etc. Le client colle ces timbres côte à côte dans un livret ad hoc, et lorsqu'il en a, suivant l'organisation des sociétés, 625 ou 1 250, il peut aller échanger ce carnet dans une boutique désignée à cet effet contre un superbe cadeau, gé-néralement objet de peu de valeur, inu-tile et banal.

L'idée-mère était de rajeunir l'antique coutume du sou du franc, que seuls, les domestiques recevaient chez les divers fournisseurs de bouche. Le commerce de détail, à l'encontre du commerce de gros, ne donnait pas d'escompte au comptant sur les petits achats.

Il importait donc de modifier la com-binaison du sou du franc, et, ainsi mo-difiée, de la généraliser à tout le petit commerce et enfin d'en centraliser les bénéfices dans une seule main.

Il fallait s'interposer entre le commerçant et l'acheteur, persuader au premier de vous remettre en espèces le montant de l'escompte qu'il consent, et fournir au second, en échange des objets de va-leur minime,

D'ailleurs, peu importe le prix de cet objet, car le commerçant ayant payé pour vous 12 fr. 50 a rempli son devoir et se désintéresse de ce que vous pouvez choisir en dehors de chez lui, et le client considérant cet objet comme un cadeau inespéré, le reçoit volontiers sans en discuter la valeur.

Avec cette habile combinaison, l'écar-entre la somme versée par les mar-

chands et la valeur de l'objet remis aux clients promet déjà un fort joli bénéfice, mais que nous allons voir s'accroître en-core de la valeur des timbres perdus, oubliés ou anéantis — c'est-à-dire qui ne sont pas remboursés par la société, alors qu'ils sont, depuis longtemps, payés par le commerçant. Ce commerce forcé est très fructueux, nous allons nous en convaincre par des chiffres.

Une de ces sociétés d'escompte infor-mait officiellement le public qu'elle avait environ vingt mille commerçants adhérant à ce système, qui est celui de toutes les sociétés; faisons ensemble le calcul suivant :

En admettant, chez chacun de ces commerçants, une recette de 50 francs par jour, nous multiplions par 20.000 et trouvons :

$$50 \times 20.000 = 1.000.000$$

Sur ce million d'affaires, la Compagnie prélève 5 o/o,

Soit quotidiennement....	50.000
Soit mensuellement.....	1.500.000
Soit annuellement.....	10.000.000

Nous sommes en possession de ce chif-fre respectable, et nous verrons bientôt quelles sont en regard les charges de cette même société.

Une autre Compagnie, plus modeste, accuse une recette de 50.000 francs par mois et une sortie d'environ 1.000 pri-mes, il semble qu'il y ait là un écart sensible, mais dont nous nous rendrons un compte exact en examinant les bé-néfices.

### Voyages gratuits

Avant de passer, dans cette causerie, à un autre ordre d'idées, nous voulons aborder un mode d'escompte présenté au public par le petit commerce qui vient de surgir récemment, en attendant que d'autres naissent encore dans la cer-velle des amateurs de gains faciles. Ayant l'intrigue comme pivot, il a pour but de voyager le public gratuitement; cela s'intitule « Société nationale du billet-kilométrique ». Certes, ces loua-bles intentions méritent d'être signalées et encouragées, mais ces théories jolies, comment sont-elles ensuite mises en pratique ?

Les inventeurs du « billet-kilométri-que » ont considéré avec raison que l'a-cabit des primes constituait encore un embarras, se couplant d'un magasin pour les exposer, d'un personnel pour les entretenir, etc., tous frais généraux qu'il convenait non seulement de ré-duire, mais encore de supprimer pour faire place à une plus rudimentaire in-stallation. Cette société avisée choisit donc comme objet de sa spéculation le « kilomètre ».

D'abord, le kilomètre ça ne tient pas de place, point n'est besoin d'en avoir un stock; il n'est pas indispensable d'en posséder; quand par hasard ils sont réclamés on les emprunte aux compa-gnies de chemins de fer. C'est en effet sur les chemins de fer que les clients sont appelés à bouffer des kilomètres.

Voici donc comment il est procédé : Les « billets-kilométriques » remettent aux commerçants désireux de faire un escompte à leurs clients des livrets d'un mille de coupons valant 5 centimes l'un et leur font verser d'avance à la livrai-son un premier acompte de 1 centime par unité, soit 10 francs. Les 4 centimes restants leur seront réclamés seulement au cas improbable où un client tenace aura pu en collectionner trois cents.

Il faut en posséder trois cents au mi-nimum pour se voir attribuer, dans la huitaine qui suit la réclamation, un bil-let d'aller et retour en troisième classe comportant autant de kilomètres à par-courir qu'il a été remis de bons à la So-cété des billets kilométriques.

Les commerçants remettent un billet pour un achat de 1 franc.

La Société des billets-kilométriques n'engage d'aucune sorte sa responsabi-lité, c'est-à-dire qu'elle ne délivrera le billet que si les commerçants consen-tent à payer les 4 centimes complémentaires; en cas de refus de ces derniers pour une raison quelconque, vous n'avez rien pour vos trois cents bons que la liberté de voyager à vos frais.

Cette combinaison du « billet-kilomé-trique » qui ne compromet aucunement les intérêts ni de la Société, ni des com-merçants, nous semble plimesautière et, financièrement parlant, d'une très grande force. Le commerçant qui sem-ble faire 5 o/o sur vos achats ne vous fait momentanément que 1 o/o, et en-core ce 1 o/o est acquis à la Société (!); il prie Dieu et ses saints pour que vous n'arriviez jamais au nombre de trois cents, ou que vous perdiez vos bons, puisqu'il profite dans ces différents cas des 4 centimes restant dus, s'il ne surgit aucune réclamation.

Dans le cas contraire, seconde et rare hypothèse, il garde cet argent dans sa caisse, pendant le temps plus ou moins long que vous mettez à faire cette col-lection d'un genre nouveau.

Maintenant le « Billet-kilométrique » émettra le plus qu'il pourra de ces pe-tits papiers qu'il vend à 1 centime pièce (livraison soignée par carnet de mille, 10 francs), en se désintéressant complè-tement par la suite de la tournée que peuvent prendre les choses; que les bil-lets rentrent ou ne rentrent pas, que le commerçant paie ou ne pas pas, il n'a plus rien à gagner ni à perdre.

Le « Billet-kilométrique » a touché 1 centime par timbre, c'est tout ce qui l'occupe et l'émute, le reste est pour lui quantité négligeable.

Un prospectus très alléchant nous montre des familles entières pérégrinant gratuitement (!) dans les stations balnéaires, les villes d'eaux ou les mon-tagnes, pérégrinations d'autant plus goûtées qu'elles n'ont rien coûté — car il est dit également qu'on peut avoir par le même canal les frais de séjour, à l'œil, dans des hôtels confortables, hon-orables recommandables surtout pour la saveur des mets, la douceur des lits et des prix si modiques qu'ils défient toute concurrence.

Hélas ! qu'il y a loin de la coupe aux lèvres ! Peu de personnes seront atteintes de daltonisme ou frappées d'ataxie locomotrice par la fréquence de ces voyages gratuits !

C'est pour toutes ces raisons, tous ces avantages réunis que l'esprit n'avait pu concevoir jusqu'ici, que la Société des billets kilométriques invite le public à dépenser sans compter, lui conseillant de choisir entre les bons d'escompte qu'on lui offrira, le « billet kilométri-que », le seul réellement profitable *utile dulci*, car il n'est personne qui ne se trouve dans le courant de l'existence, obligé de se déplacer pour son plaisir, ses affaires ou sa santé compromise. Mais ces bons ne se bénéficient pas avec le temps, comme les crus recherchés; ils perdent malheureusement toute va-leur au bout de vingt-quatre mois — en-core un échec.

En résumé, l'affaire est celle-ci : la So-cété des Billets-kilométriques gagne toujours 20 o/o sans risques, puisqu'elle touche d'avance, et le commerçant, son acheteur et son courtier, conserve l'es-poir de bénéficier des 80 o/o restants, quand les bons se sont égarés. Dans cette combinaison, la société et le com-merçant se donnent la main pour une action commune.

Voici l'escompte rêvé ou plutôt l'es-compte en rêve.

## Crock-Notes

### A la Compagnie de Navigation mixte

Le *Théodore Mantz*, dont nous avons parlé la semaine dernière, a été lancé avec succès jeudi dernier. Sa mise en service est prévue pour le mois de mars prochain.

Les principales caractéristiques de ce navire sont les suivantes : longueur entre perpendiculaires, 105 mètres; largeur, 13 mètres 60; jauge brute approximative, 3.470 tonneaux; creux sur quille, 7 mètres 50; portée en lourd, 1.800 tonneaux; tirant d'eau moyen, 5 mètres 50; machine à triple expansion avec quatre chaudières munies du tirage Howden; puissance de la machine, 5.200 chevaux; vitesse prévue en service courant, 17 nœuds; télégraphie sans fil à longue distance. Le *Théodore Mantz* possèdera un certificat d'insubmersibilité.

Les aménagements de 1<sup>re</sup> classe seront situés au centre du pont promenade; ils offriront un grand confort et pourront recevoir 80 passagers. En outre, plusieurs cabines de luxe seront installées sur le pont des embarcations. Les cabines ordi-naires de 1<sup>re</sup> classe renfermeront deux couchettes, sauf quelques-unes, dites « de famille », qui comporteront quatre ou cinq places. Dans chaque cabine : lavabo avec eau chaude et eau froide courante, armoire à glace, radiateur pour chauffage à va-peur, etc. La salle à manger des premiè-res sera placée sur le pont-promenade et fumoir sur le pont des embarcations. On accèdera de la salle à manger au fumoir par un grand escalier en bois sculpté. Dans ces deux pièces, chauffage à vapeur et ventilateurs de plafond.

Les aménagements de 2<sup>e</sup> classe, pour 110 passagers environ, seront situés sur le pont supérieur. Les cabines, confortables et très spacieuses, renfermeront deux ou quatre couchettes. La salle à manger disposée à l'avant du roof du pont supé-rieur, recevra du jour et de l'air des deux bords. Les passagers de seconde disposent d'un fumoir très élégant, placé près de la salle à manger.

Les 3<sup>e</sup> classes comporteront six gran-des cabines dans le premier entrepont. Le nombre de couchettes prévues est de 100 environ. La salle à manger, à l'arrière des logements, s'étendra également d'un bord à l'autre.

La construction du *Théodore Mantz* se poursuit sous la surveillance du Bureau Veritas. Ses installations et son armement répondront en tous points aux exigences de la loi du 19 avril 1907 sur l'hygiène et la sécurité de la navigation. Il remplira, en outre, toutes les conditions contenues dans le cahier des charges pour l'exploita-tion des services postaux entre la mé-tropole et l'Afrique du Nord.

### Dans la Presse

On nous prie d'annoncer la très pro-chainne apparition de la *Concorde*, Tunisi-enne, Algérienne et Marocaine; revue politique illustrée des amis de l'ordre.

Cet organe paraîtra toutes les semaines sur seize pages illustrées, et évitera soigneusement l'instruction de toute politi-que irritante, de polémiques stériles, et de discussions d'ordre personnel.

Compris de telle sorte, le programme,